

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

**AVIS** est donné que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 sera présenté lors d'une séance extraordinaire devant être tenue le **mardi 19 décembre 2023 à 19h30** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 8 décembre 2023.

Me Caroline Plourde



Greffière adjointe